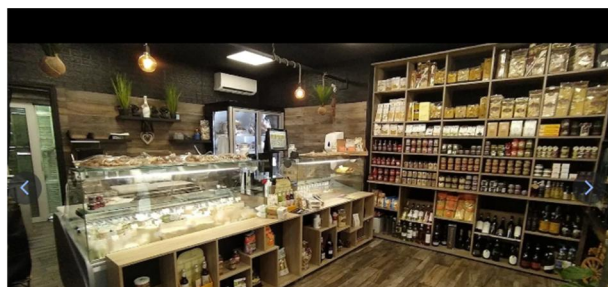




FONDS DE COMMERCE A CEDER

SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE



PROCEDURE :

LJ : BAMBINO SAS

JUGEMENT DE LJ : 4 Novembre 2025

MANDATAIRE JUDICIAIRE : SELARL GM

CONTACT : Téléphone : 04.92.28.03.94

Courriel : etude@mj-gm.fr

Vente au visa de l'article L.644-2 du Code de commerce (Liquidation judiciaire simplifiée)

FONDS DE COMMERCE : Epicerie fine, traiteur, vente à emporter

ADRESSE : 348 Avenue du Général Leclerc 06700 SAINT-LAURENT-DU VAR

CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN DES 2 DERNIERS EXERCICES (2023 et 2024) : 200.612,00 €

ORIGINE DE PROPRIETE : Acquisition 35.000,00 € du droit au bail le 08/11/2021

DELAI POUR FAIRE OFFRE JUSQU'AU : Jusqu'au Mercredi 17 Décembre 2025 à 12h00

PRIX MINIMUM : 35.000,00 €

BAIL :

DUREE : Jusqu'au 07/11/2030

LOYER CONTRACTUEL : 850,00 € Hors Taxes et Hors Charges/mois + 50,00 € de provision sur charges et taxes/mois

LOYER ACTUEL : 981,44 € HT/mois + 50,00 € de provision sur charges et taxes/mois

DÉPÔT DE GARANTIE : 1 mois de loyer

DESTINATION DES LOCAUX : Epicerie fine, traiteur, sandwicherie, vente de fromage et charcuterie à l'exception de toute activité de fastfood, kebab, pizzeria et à l'exception de toute activité non autorisée au présent bail

DESCRIPTION : un local au rdc de 34,11m2 Loi Carrez

CLAUSES PARTICULIÈRES :

- Solidarité du cessionnaire avec le preneur pour les sommes dues par ce dernier (à l'ouverture de la procédure collective la société BAMBINO indique être redevable de la somme d'environ 2.000,00 €)

CONDITIONS POUR FAIRE OFFRE :

DELAI : Jusqu'au Mercredi 17 Décembre 2025 à 12h00 en l'étude de MOUGINS

PRIX MINIMUM : 35.000,00 euros

PIECES A TRANSMETTRE :

- Attestation bancaire de financement de l'acquisition envisagée,
- Versement (chèque remis à l'encaissement, chèque de banque ou virement) de 10% du prix, conservé par la liquidation judiciaire en cas de défaillance de la part de l'acquéreur après que son offre ait été retenue.
- Copie de la pièce d'identité de la personne physique acquéreuse ou des dirigeants de la personne morale acquéreuse,
- Extrait d'immatriculation et statuts de la personne morale acquéreuse,
- Attestation d'absence de lien de parenté ou d'alliance avec les dirigeants et associés de la SASBAMBINO.

L'ensemble des frais, honoraires et droits relatifs aux actes et formalités de cession est à la charge de l'acquéreur retenu.